

Envoyé en préfecture le 21/01/2020  
Reçu en préfecture le 21/01/2020  
Affiché le 21/01/2020  
ID : 011-241100593-20200121-C2020\_08-BF

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Conseil communautaire du jeudi 16 janvier 2020

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2020</b>	<b>4</b>
<b>II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2020</b>	<b>5</b>
<b>III. LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>6</b>
a. Les prévisions de recettes de fonctionnement : 79,2 millions d'euros	
b. Les prévisions de dépenses de fonctionnement : 70,98 millions d'euros	
c. Les dépenses d'investissement	
d. Les recettes d'investissement	
<b>IV. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES – TOUS BUDGETS</b>	<b>11</b>
<b>V. LES INVESTISSEMENTS</b>	<b>14</b>
<b>VI. LA GESTION DE LA DETTE – TOUS BUDGETS</b>	<b>15</b>
a. L'encours de dette au 31 décembre 2019	
b. La répartition de l'encours	
c. La diversification de l'encours	
d. Evolution de la dette de 2019 à 2020 tous budgets	
<b>VII. L'ÉPARGNE – ÉVOLUTION SUR LE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>16</b>
<b>VIII. LES PROJETS DU TERRITOIRE</b>	<b>17</b>

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à **l'information des élus** et favorise la **démocratie participative** des assemblées délibérantes en facilitant les **discussions sur les priorités** et les **évolutions de la situation financière** d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L.2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Article L2312-1 : « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par le vote d'une délibération spécifique. »

De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit également d'y faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Ainsi, outre les éléments de contexte, le rapport doit comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette contractée.

Ce rapport fait état des orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2020 ; année particulière car dernière du mandat 2014-2020.

Le document budgétaire précisera les éléments définitifs pour 2020.

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2020

### • Zone euro : une croissance affaiblie mais pas de récession

Les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs.

### • France : une croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française (+1.3% en prévision 2019) s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide.

Depuis le second semestre 2019, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

Les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

### • France : une solide dynamique intérieure

Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80% des ménages).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8% fin 2018 à 1,3% au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt, est également un facteur de soutien de l'activité.

### • Contexte local du Grand Narbonne

Avec quasiment une intégration de compétence tous les ans sur le mandat 2014-2020, la compétence **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sera transférée au Grand Narbonne en 2020**. Le dimensionnement de ce transfert reste à confirmer courant 2020 au regard du Schéma Directeur en cours d'exécution. L'estimation de 982 500 € a été retenue pour déterminer les attributions de compensation provisoires et signer des conventions de gestion déléguée avec les communes.

Suite aux intempéries qui touchent l'Aude chaque année, il est possible que les EPAGE, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI qui leur est confiée, sollicitent une participation financière plus grande au Grand Narbonne pour faire face aux besoins d'investissements.

## II. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2020

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de finances 2018, ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Après avoir atteint +1.8% en 2018, l'inflation (y compris tabac) est en baisse en 2019 (+1,2%) du fait de la moindre contribution des prix de l'énergie. L'inflation serait stable en 2020 à +1.2%.

Les transferts financiers de l'État aux collectivités atteignent 115,7 Milliards d'€, en hausse de 3.3% par rapport à la Loi de Finances Initiale pour 2019 du fait des dégrèvements de TH pour 80% des ménages les plus modestes.

### La Dotation Globale de Fonctionnement

**La DGF est stable en 2020 au niveau national** avec un montant de 26.802 Milliards d'€. La dotation d'intercommunalité est ajustée et les variables d'ajustement (notamment la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) sont minorées. Parallèlement, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF, ce qui augmente d'autant l'écrêtement de la dotation d'intercommunalité.

**Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues au niveau de 2019** (dotation Politique de la Ville, DETR et DSIL) soit 1.8 Mds d'€.

### Taxe d'Habitation

**Le PLF 2020 prévoit de supprimer, entre 2021 et 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales** encore payées en 2020 par les contribuables les plus aisés.

En contrepartie du produit fiscal perdu, les collectivités concernées recevront des recettes compensatoires provenant soit du budget de l'Etat, soit d'autres collectivités locales, soit des deux.

Les EPCI perdent en 2021 leur TH des résidences principales et les compensations d'exonérations afférentes. Ils reçoivent en contrepartie une fraction de TVA nationale.

Les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ne pourront pas être augmentés en 2021 et 2022 (le PLF précise en effet que «les taux et les montants d'abattements de TH sont égaux à ceux appliqués en 2019»).

### Revalorisation des bases

Le PLF 2020, dans sa **version initiale**, prévoyait une **absence de revalorisation des bases de taxe d'habitation pour l'année 2020**. Un amendement a finalement été adopté, prévoyant une **progression forfaitaire des bases de +0,9%**, sur les bases de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les bases de taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront quant à elles soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu à l'article 1518 du CGI, soit +1.2%.

### Versement Transport

Le versement transport (VT) est une contribution locale des employeurs qui permet de financer les transports en commun. Il est perçu par l'Urssaf et reversé ensuite aux autorités organisatrices de la mobilité, que sont les collectivités territoriales et leurs groupements.

La LFI 2016 a modifié le seuil des employeurs pour être assujetti au VT en le passant de 9 à 11 salariés. Dans le même temps, une compensation à l'euro près a été mise en place par l'Etat pour les autorités organisatrices. Elle s'élève à 91M€ pour 2019. Le PLF prévoit à compter de 2020 de plafonner cette compensation à 48M€, ce qui représenterait une baisse de 65 000 € pour le Grand Narbonne.

### III. LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

#### a. Les prévisions de recettes de fonctionnement : 79,2 millions d'euros

Les **prévisions d'évolution des recettes de fonctionnement** du Budget Principal sont **en baisse** par rapport au compte administratif prévisionnel 2019.

Recettes de fonctionnement (en euros)

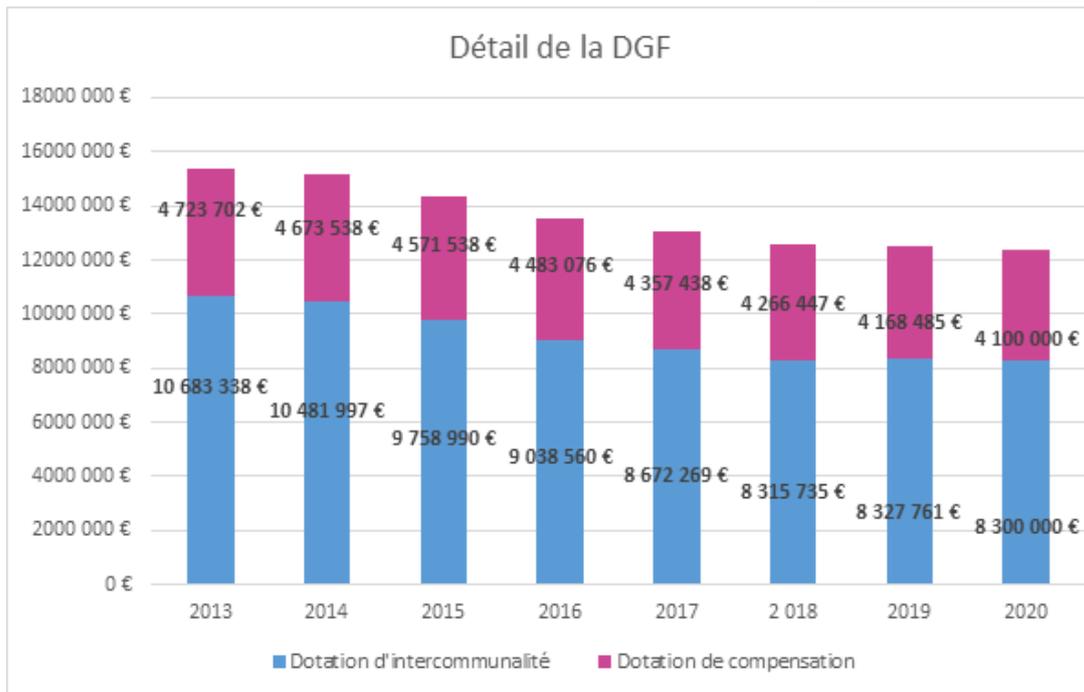
	Rétrospective			Prospective	
	2016	2017	2018	CA 2019	BP 2020
<b>Produit des contributions directes</b>	42 710 176	43 874 163	44 702 727	45 215 043	45 652 038
<i>Evolution n-1</i>		2,73%	1,89%	1,15%	0,97%
<b>Fiscalité transférée</b>	8 151 094	8 867 501	8 971 424	9 523 649	8 900 000
<i>Evolution n-1</i>		8,79%	1,17%	6,16%	-6,55%
<b>Fiscalité indirecte</b>	5 319 062	5 025 018	7 407 341	7 101 203	7 120 000
<i>Evolution n-1</i>		-5,53%	47,41%	-4,13%	0,26%
<b>Dotations</b>	16 895 222	16 766 135	16 492 831	16 304 919	15 908 977
<i>Evolution n-1</i>		-0,76%	-1,63%	-1,14%	-2,43%
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	1 779 248	2 191 133	2 320 696	3 784 353	1 625 179
<i>Evolution n-1</i>		23,15%	5,91%	63,07%	-57,06%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>74 854 802</b>	<b>76 723 950</b>	<b>79 895 019</b>	<b>81 929 167</b>	<b>79 206 194</b>
<i>Evolution n-1</i>		<b>2,50%</b>	<b>4,13%</b>	<b>2,55%</b>	<b>-3,32%</b>

Cette tendance s'explique par :

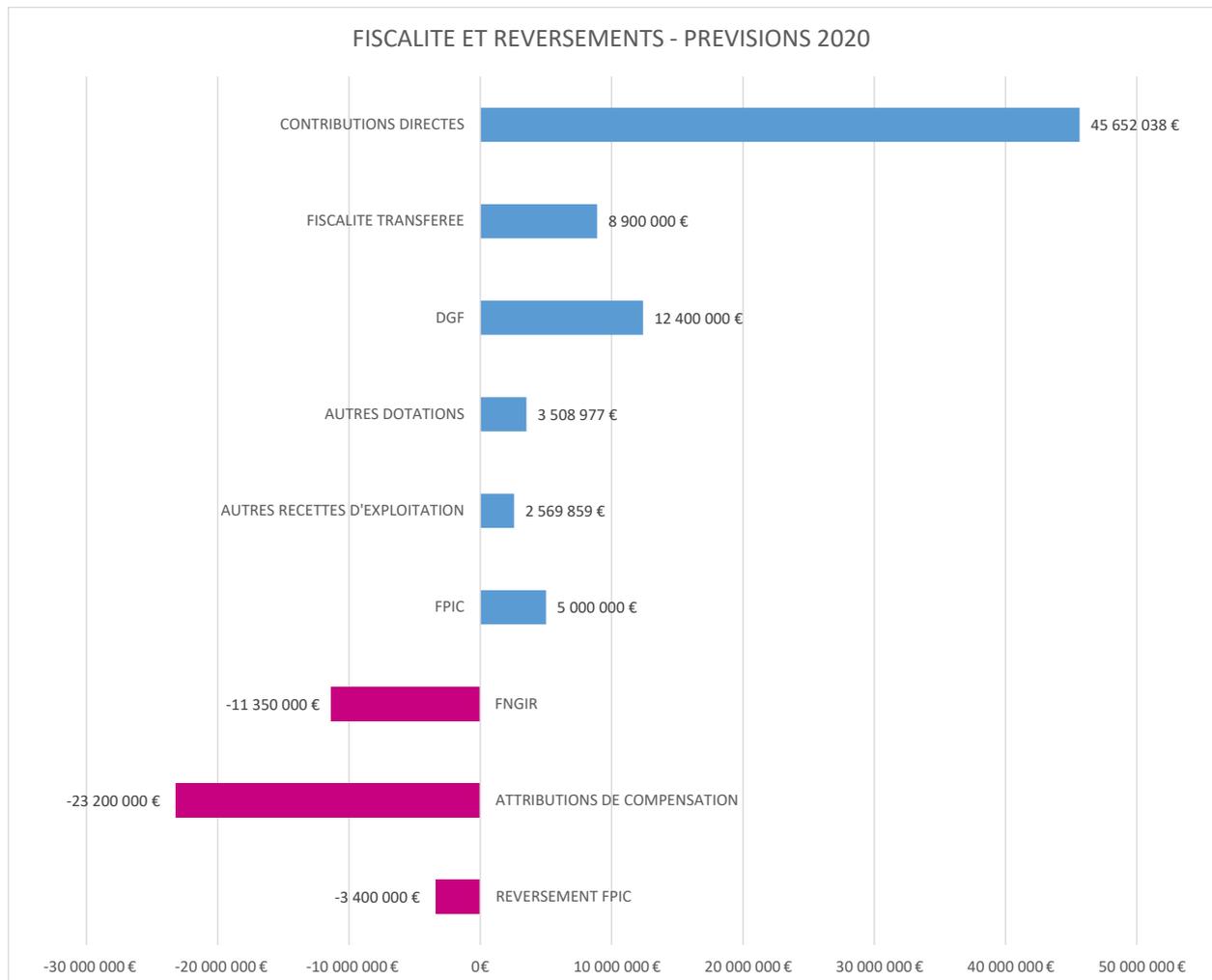
- une moindre évolution des **contributions directes (produits des services + produits des taxes directes + taxe additionnelle au Foncier Bâti + rôles supplémentaires)** (+436K€), conséquence de la revalorisation forfaitaire des bases attendue à +0.9% (TH résidences principales) et +1.2% (autres bases), contre +2.2% en 2019, dans le PLF 2020.
- la **baisse prévisionnelle de la fiscalité transférée** (- 623 K€) et notamment de la CVAE (recette basée sur le chiffre d'affaires des entreprises donc très aléatoire et irrégulière) et de la TASCOM (recette également liée en partie aux chiffres d'affaires des grandes surfaces, en baisse dès 2019).
- la **non reconduction de la recette exceptionnelle liée aux Certificats d'Economie d'Energie** perçue sur l'exercice 2019 (soit 2,2M€).
- la **baisse des dotations** (- 395 K€) : l'enveloppe de DGF (12.4 M€) reste stable au niveau national mais les critères de calcul déterminés par le Comité des Finances Locales peuvent faire varier les enveloppes locales ; la **diminution des compensations fiscales** (- 344 K€) jouant le rôle de variables d'ajustement au niveau national accentuent cette diminution.

**La Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse** constante entre 2014 et 2020 de 15,1M€ à 12,4M€.

Sur la période, la contribution au redressement des finances publiques représente une **perte cumulée de 8 M€**.



**La fiscalité indirecte, et notamment le FPIC, resterait stable en 2020.** La répartition du fond entre les communes et l'intercommunalité reste respectivement dans les proportions de **deux tiers, un tiers**.



## b. Les prévisions de dépenses de fonctionnement : 70,98 millions d'euros

Les **charges réelles de fonctionnement** du Budget Principal seront en **légère baisse en 2020** par rapport aux estimations de réalisation de l'exercice 2019.

Dépenses de fonctionnement (en euros)

	Rétrospective			Prospective	
	2016	2017	2018	CA 2019	BP 2020
<b>Charges à caractère général (chap 011)</b>	6 235 655	6 506 745	6 024 987	6 600 000	7 940 826
<i>Evolution n-1</i>		4,35%	-7,40%	9,54%	20,32%
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)</b>	10 499 467	11 075 429	11 382 937	12 150 000	12 514 500
<i>Evolution n-1</i>		5,49%	2,78%	6,74%	3,00%
<b>Atténuation de produit (chap 014)</b>	39 490 441	39 233 666	39 247 328	39 319 563	38 400 000
<i>Evolution n-1</i>		-0,65%	0,03%	0,18%	-2,34%
<b>Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	7 256 346	8 323 778	10 296 972	11 027 705	11 277 893
<i>Evolution n-1</i>		14,71%	23,71%	7,10%	2,27%
<b>Intérêts de la dette (art 66111)</b>	723 978	659 673	608 512	543 522	580 246
<i>Evolution n-1</i>		-8,88%	-7,76%	-10,68%	6,76%
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	195 329	85 136	1 334 680	1 841 528	267 119
<i>Evolution n-1</i>		-56,41%	1467,71%	37,98%	-85,49%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>64 401 216</b>	<b>65 884 427</b>	<b>68 895 415</b>	<b>71 482 318</b>	<b>70 980 584</b>
<i>Evolution n-1</i>		<b>2,30%</b>	<b>4,57%</b>	<b>3,75%</b>	<b>-0,70%</b>

Les charges à caractère général (chapitre 011) prévisionnelles, hors transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, sont stables (+0%, soit 7 M€) par rapport aux prévisions budgétaires 2019 et en progression de 7% (+433 K€) par rapport aux prévisions de réalisation 2019 (hors transfert également). Elles correspondent aux charges de fonctionnement courant de la collectivité avec l'entretien des bâtiments, le fonctionnement courant des services administratifs et la mise en œuvre des politiques publiques. Elles intègrent la progression du montant reversé dans le cadre de la DSP sur le Parc des Expositions et l'inflation. L'impact du transfert de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines est estimé à 907 826 € (chapitre 011 uniquement).

L'évolution des charges de personnel (chapitre 012) est limitée à 3% par rapport aux prévisions budgétaires 2019 (=prévisions de réalisations 2019), c'est-à-dire l'équivalent du Glissement Vieillesse Technicité. La structure et l'évolution des effectifs et des charges de personnel fait l'objet du chapitre IV du présent rapport.

Les reversements (chapitre 014) sont en diminution de 2.34% par rapport aux prévisions de réalisation 2019 afin d'intégrer la reprise sur AC provisoires du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines. Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste figé à 11.3M€. Les autres reversements aux communes (FPIC et reversement du produit issu de la fiscalité éolienne) restent identiques.

Le montant des subventions versées (chapitre 65) aux budgets annexes pour leur fonctionnement sera maintenu à 950 K€ pour l'Espace de Liberté et à 2.2 M€ pour le budget annexe Zones d'Activités.

Les subventions versées à des organismes extérieurs publics et privés resteront stables.

### c. Les dépenses d'investissement

Le **Budget Primitif** présente une **section d'investissement** équilibrée à 14.6 M€ dont 2.6 M€ de remboursement en capital de la dette et **12M€ de dépenses d'équipements**.

Les crédits de paiement affectés à des autorisations de programme représentent 5.2 M€ :

PROGRAMMES	Montant proposé au BP 2020
Aéroport Carcassonne convention 1	150 123 €
Port de Port-la-Nouvelle	1 628 038 €
Cœurs Traversées Villages 17/21	1 000 000 €
Aménagement Durable du Hameau du Somail Tranche 1	900 000 €
ANRU - Cité des Peupliers 19/22 Démolition	500 000 €
Logement social Construction	500 000 €
PIG - Rénovation Habitat 19/23	300 000 €
Espace de Liberté 2	180 000 €
Centre Ancien 2019 - 2021	100 000 €
	<b>5 258 161 €</b>

Les programmes du Plan Pluriannuel d'Investissement, ne faisant pas l'objet d'une gestion en AP/CP, s'élèvent à 6.3 M€ :

PROGRAMMES	Montant proposé au BP 2020
Grand Castelou	150 000 €
Commerce de Proximité	30 000 €
Domitia Habitat Régularisation	267 667 €
Opération Entrée Est - Voie Verte	400 000 €
Plan Filière Glisse 2017-2020	150 000 €
Hôtel de la Glisse	170 000 €
Parc Des Expositions Réhabilitation	300 000 €
Pistes Cyclables ATI	450 000 €
Test Agricole Espace "Jardins du Ribayrot"	397 500 €
Très Haut Débit	127 704 €
Théâtre Scène + Tx + Parvis	200 000 €
Eaux Pluviales	590 000 €
Egretier	84 000 €
IUT	240 000 €
Travaux réaménagement médiathèque	100 000 €
ASS - STEP NARBOVIA	1 500 000 €
SCOT	117 820 €
Renouvellement Matériel Informatique	505 911 €
Bâtiments - Entretien et Renouvellement Mobilier	555 200 €
<b>TOTAL PROG/PPI</b>	<b>6 335 802 €</b>

Les autres dépenses d'équipements, hors PPI c'est-à-dire ponctuelles, s'élèvent à 403 K€.

#### d. Les recettes d'investissement

Pour financer ces investissements, le Grand Narbonne aura recours sur la période en partie à son **autofinancement** (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements), aux **financements extérieurs** (subventions des partenaires et FCTVA) et à **l'emprunt** (5M€).

Les 5M€ d'emprunts inscrits au budget primitif 2020 se répartissent ainsi :

- 3M€ pouvant être réalisés chaque année tout en respectant notre stratégie d'endettement,
- 2M€ permettant de financer la dépense d'équipement exceptionnelle liée à la STEP NarboVia (maintien de marges de manœuvre correcte pour le Budget Annexe Assainissement).

#### e. Les relations financières entre le Grand Narbonne et ses communes : plus de 28 millions d'euros reversés par la communauté d'agglomération aux 37 communes

- **Les attributions de compensation provisoires : le Grand Narbonne reverse 23.2 M€ à ses communes au titre des attributions de compensation.** Le **transfert de la compétence** Gestion des **Eaux Pluviales** Urbaines en 2020 **impacte le montant 2019 de 900K€**. La fin de la régularisation du transfert de la compétence Tourisme (prise en compte de la recette Taxe de Séjour) impacte également légèrement à la baisse les AC 2020 car les AC 2019 avaient intégré le rattrapage de l'année 2018 ainsi que de l'année 2017 pour la commune de Peyriac-de-Mer.

- **FPIC** : La politique de péréquation se traduit par un **partage du FPIC** selon les critères de droit commun, soit **2/3 du montant du fonds partagé entre les communes, 1/3 revenant au Grand Narbonne**. Le Grand Narbonne reversera près de **3.4 M€ aux communes en 2020**.

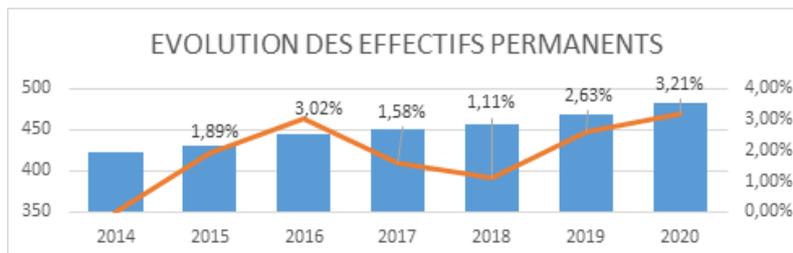
- **Réversion de fiscalité sur les ENR** : Le Grand Narbonne a également adopté le principe d'un partage de la fiscalité économique avec les communes concernées pour les **installations éoliennes et photovoltaïques**, soit un reversement estimé à **450 K€ en 2020**.

- **Des fonds de concours** pour les **cœurs et traversées de villages** sont attribués aux communes en soutien pour des projets d'aménagement des bourgs et entrée de village (Autorisation de Programme de **4M€ entre 2017 et 2021**) sur demande des communes. En moyenne, ce sont 500 K€ de fonds qui sont attribués chaque année aux communes du territoire. En 2019, le montant versé est proche du million d'euros et en 2020, **1 M€ est à nouveau budgété afin d'honorer les dossiers déposés**. L'Autorisation de Programme de 4M€ étant entièrement allouée, les nouvelles demandes devront faire l'objet de crédits nouveaux.

## IV. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES – TOUS BUDGETS

### • Structure et évolution des effectifs

À la date de référence du 1<sup>er</sup> janvier, les effectifs budgétaires de la collectivité évoluent de 3,21% entre 2019 et 2020, soit 15 créations nettes d'emploi dont plus de 50% au service Environnement suite à des remplacements différés sur l'année 2019 et 2020.

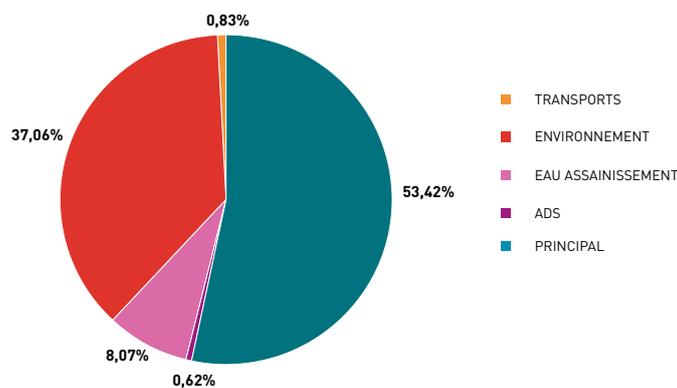


L'année a été particulièrement marquée par un relatif renforcement des services supports et par la dernière phase de la réorganisation du service Cycle de l'Eau avec la reprise en gestion directe des dernières communes concernées par le projet. Pour 2020, il convient également de noter la **création d'une régie de recettes Eau et Assainissement** ainsi que la prise de compétence **Gestion des eaux pluviales urbaines** au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

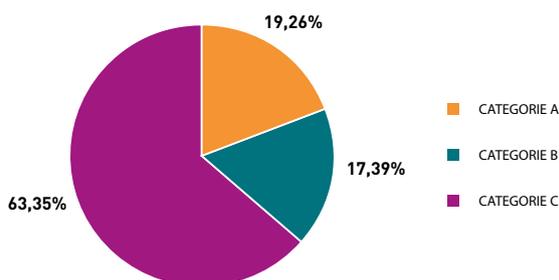
La structuration des effectifs de la collectivité par budget démontre la prépondérance habituelle du Budget Principal et du Budget Environnement. Toutefois, le poids du Budget Principal présente une baisse de 0,64% par rapport à l'année 2019.

La structuration des effectifs de la collectivité par catégorie et par filière est quasi identique à 2019, avec une majorité d'agents en filière technique et en catégorie C. La part des fonctionnaires représente 89,44% des effectifs permanents.

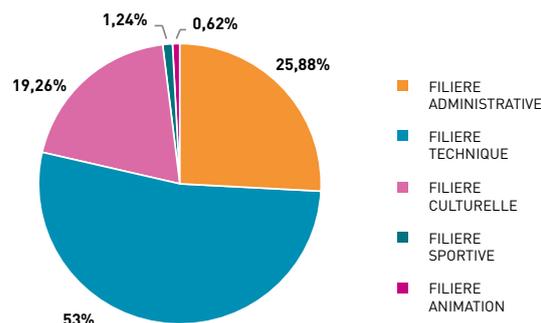
Structuration des effectifs par budget



Structuration des effectifs par catégorie

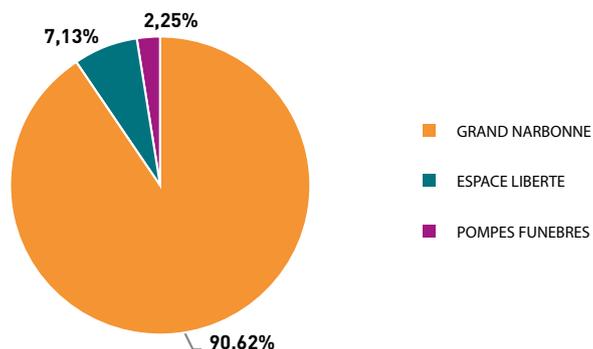


Structuration des effectifs par filière



Les effectifs budgétaires du Grand Narbonne, régies comprises, sont répartis selon les modalités suivantes :

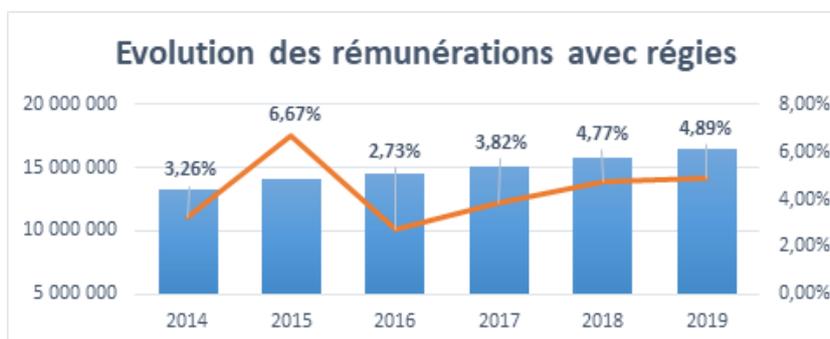
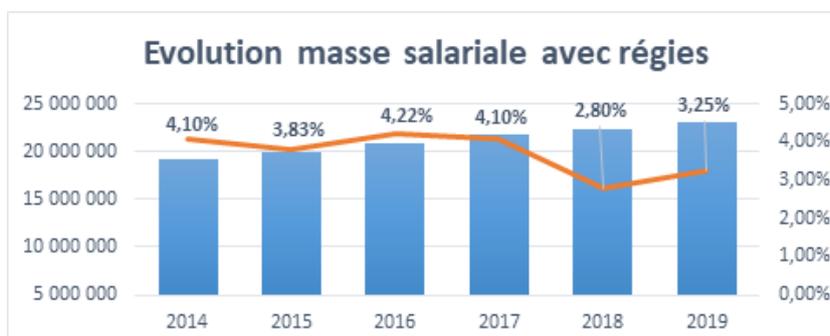
### Répartition effectifs permanents avec régies



Au total, on dénombre 533 emplois budgétaires (dont 483 pour la collectivité, 38 pour la Régie Espace de Liberté et 12 pour la Régie des Pompes Funèbres).

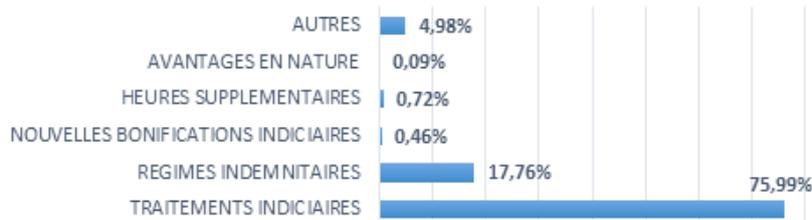
### • Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations

L'évolution de la masse salariale exécutée sur l'ensemble des budgets, y compris les deux régies, est stabilisée en moyenne à 3,71 % sur les six dernières années avec une légère augmentation en 2019 résultant des recrutements réalisés dans l'année.



Concernant la part des rémunérations dans l'évolution de la masse salariale du Grand Narbonne, elle est logiquement en augmentation en l'absence d'évolution significative des cotisations et de réformes statutaires en 2019.

## Éléments de rémunération sans régies



Concernant les effectifs, **l'année 2020** serait marquée par une **relative stabilité sous réserve des orientations stratégiques à définir par la nouvelle gouvernance**. Concernant la masse salariale, les projections réalisées prévoient une augmentation de 2,61% au regard du budget de l'exercice précédent, soit un budget global de 24 608 900 €. Plus particulièrement, l'évolution du Budget Principal est fixée à 3% afin de permettre le fonctionnement de la collectivité à périmètre constant.

Il est rappelé que **le Grand Narbonne présente un ratio Masse Salariale / Dépenses Réelles de Fonctionnement, pour le seul Budget Principal, de 17,61% contre 37,70% constaté au niveau national** pour les communautés d'agglomération de même strate (cf. source DGCL, Les Collectivités Locales en Chiffres 2019). En complément, il convient de préciser que les **atténuations de charges** s'élevaient à **931 000 € pour 2020** (financements de postes, remboursements de personnel mis à disposition, refacturations, remboursements assurance statutaire...). Ces atténuations sont complétées par des économies réalisées dans le cadre de la reprise en gestion directe de prestations jusqu'alors confiées au secteur privé et par des financements indirects des projets de la collectivité.

### • Mise en œuvre du temps de travail

Depuis le 01/01/2016, l'ensemble du personnel de la collectivité travaille dans le respect des 1607h par an conformément à la réglementation avec une durée hebdomadaire moyenne de travail fixée à 36h40 et venant compenser le nombre de jours de congés supplémentaires dont bénéficie le personnel.

## V. LES INVESTISSEMENTS

Entre **2014 et 2019**, le **Grand Narbonne a investi plus de 196 millions d'euros**, tous budgets confondus dont 82% portés par le Grand Narbonne et 18% en participations.

Le **budget primitif 2020** prévoit de réaliser plus de **28 millions d'euros de dépenses d'équipements**, amenant ainsi **le montant total des investissements sur la période 2014/2020 à plus de 224 millions d'euros**.

Investissements réalisés par budget	2014	2015	2016	2017	2018	Estimations 2019
<b>Assainissement</b>	8 578 966 €	5 109 970 €	5 733 132 €	7 904 037 €	6 670 363 €	5 029 737 €
<b>Principal</b>	10 374 877 €	7 817 199 €	16 830 183 €	14 417 093 €	12 268 416 €	19 741 158 €
<b>Droits des sols</b>		0 €	16 074 €	0 €	0 €	0 €
<b>Eau</b>	4 453 738 €	1 953 377 €	2 479 934 €	3 867 641 €	4 594 594 €	3 355 898 €
<b>Environnement</b>	2 291 274 €	3 215 316 €	3 588 356 €	9 194 300 €	2 557 606 €	2 721 390 €
<b>Espace de liberté</b>	17 466 €	36 128 €	281 820 €	23 774 €	24 164 €	66 942 €
<b>Pompes funèbres</b>	42 995 €	39 252 €	21 667 €	0 €	86 102 €	13 598 €
<b>Transport</b>	69 841 €	49 722 €	19 555 €	100 556 €	18 063 €	642 856 €
<b>Zones d'activité</b>	3 088 726 €	2 160 766 €	4 741 228 €	5 998 058 €	6 516 632 €	7 313 648 €
<b>Somme</b>	<b>28 917 883 €</b>	<b>20 381 730 €</b>	<b>33 711 949 €</b>	<b>41 505 457 €</b>	<b>32 735 940 €</b>	<b>38 885 227 €</b>

Sur le budget principal, entre 2014 et 2019, c'est plus de 81 millions d'euros investis dont 57% sous maîtrise d'ouvrage du Grand Narbonne en 2019 contre 72% en 2014.

14

Prévisions d'investissements	Budget Primitif 2020
PRINCIPAL	12 000 000 €
EAU	2 580 000 €
ASSAINISSEMENT	5 580 000 €
ENVIRONNEMENT	2 900 000 €
ZONES D'ACTIVITE	5 490 000 €
TOTAL	28 550 000 €

La programmation pluriannuelle des investissements de l'ensemble des **budgets primitifs prévoit en 2020 des crédits d'investissement pour un montant de 28.55 millions d'euros**.

Sur le Budget principal, près de 12 M€ seront investis en 2020, dont le soutien à des investissements structurants du territoire et la poursuite des projets lancés.

Dans un souci de gestion et de transparence, certains projets sont gérés en Autorisation de programme et Crédits de paiement (APCP).

Les projets pluriannuels tels que le soutien au financement de l'aéroport de Carcassonne, du port de Port-la-Nouvelle, de logements sociaux, les fonds de concours versées aux communes, le renouvellement du parc de véhicules lourds, mais également des projets structurants tels que les stations d'épuration, et les travaux sur le bâtiment de l'espace de liberté sont autant de projets gérés en autorisation de programme.

## VI. LA GESTION DE LA DETTE – TOUS BUDGETS

### a. L'encours de dette au 31 décembre 2019

L'encours de dette total tous budgets confondus de la collectivité au 31 décembre 2019, s'établit à **115.2 millions euros**, avec un **taux moyen annuel de 2.33%** et une **durée de vie résiduelle de 13 ans et 6 mois**.

La répartition de l'encours

Budget	CRD au 31/12/2019
Budget assainissement	41 448 340,00 €
Budget principal	26 119 779,00 €
Budget eau	23 859 162,00 €
Budget Aménagement des zones	19 274 344,00 €
Budget collecte et traitement des OM	4 085 958,00 €
Budget Régie espace de liberté	456 579,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 244 162,00 €</b>

### b. La diversification de l'encours

- Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	57 949 483 €	50,28%	3,64%
Fixe à phase	4 634 731 €	4,02%	0,80%
Variable couvert	2 861 890 €	2,48%	2,05%
Variable	38 356 877 €	33,28%	0,34%
Livret A	7 623 893 €	6,62%	1,69%
Barrière	3 817 270 €	3,31%	3,76%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>115 244 144 €</b>	<b>100%</b>	<b>2,26%</b>

Plus de 50 % de la dette du Grand Narbonne est en taux fixe.

La dette du Grand Narbonne est sécurisée : 96.69 % de la dette est classé en 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler », 3.31% en 1B soit aucun encours à risque.

- Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CRÉDIT AGRICOLE	27 047 060 €	23,47%
CAISSE D'ÉPARGNE	24 757 686 €	21,48%
SFIL CAFFIL	18 397 131 €	15,96%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	14 165 051 €	12,29%
CAISSE DES DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS	10 963 527 €	9,51%
CRÉDIT COOPÉRATIF	6 980 179 €	6,06%
ARKEA	6 768 804 €	5,87%
Autres prêteurs	6 164 707 €	5,35%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>115 244 144 €</b>	<b>100%</b>

### c. Evolution de la dette en 2020 tous budgets

Le financement des investissements 2019 a été assuré par un **recours à l'endettement** pour un montant de **15.7 M€** tous budgets confondus (dont 6.5 M€ pour le port de Port La Nouvelle). Sur ces 15.7 M€, 5.250 M€ ont été consolidés sur l'exercice 2019 ; le solde, soit 10.45 M€, sera consolidé courant 2020.

**Au 31 décembre 2020, La dette consolidée du Grand Narbonne sera alors de 115.9 M€,** remboursement en capital 2020 déduit.

Pour financer les **investissements 2020**, la collectivité aurait **recours à un total de 5 M€ d'emprunt** sur le **budget principal** si l'ensemble des projets se réalisaient, et de **10 M€ sur les budgets annexes**.

## VII. L'ÉPARGNE – ÉVOLUTION SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Estimée en 2019 à 8 millions d'euros, **l'épargne nette prévisionnelle 2020 serait de 7 millions d'euros.**

Les prévisions anticipent une **diminution de l'épargne par rapport à 2019**. Cette diminution est liée à une estimation des **recettes de fonctionnement à la baisse**, par une **moins dynamique des bases fiscales** (suppression de la TH) mais surtout à **l'impact de la nouvelle participation pour NarboVia**.

Les niveaux d'épargne sont **stabilisés sur la période 2014-2020 en moyenne à 10,2 M€ de CAF brute par an et 8,2 M€ de CAF nette** et restent au-dessus des moyennes nationales :

- **CAF brute 2018 = 85€/hab. pour 73€/hab. au national**
- **CAF nette 2018 = 68€/hab. pour 42€/hab. au national**

Ces niveaux d'épargne ont permis un niveau d'investissement avec un faible recours à l'emprunt sur le BP, par une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement et des charges de personnel.

Le **ratio de solvabilité** sur le budget principal **ne dépasse pas les 2,5 années** alors que la limite fixée s'établit à 12 années et que la moyenne des EPCI s'élève à 5 années.

## VIII. LES PROJETS DU TERRITOIRE

Le Grand Narbonne reste un investisseur public majeur du département de l'Aude et de la région Occitanie et poursuit son objectif. En 2020, à travers le budget primitif, la Communauté d'agglomération, va lancer, continuer ou achever des projets s'inscrivant dans les objectifs fixés dans le projet de territoire Grand Narbonne 2030, pour un montant de 28,5 M€ tous budgets confondus. 2020 est marquée par la prise de compétence gestion des eaux pluviales, jusqu'à présent assurée par les communes.

Ces orientations budgétaires visent à poursuivre les actions engagées en 2019 et permettront de laisser une marge de manœuvre importante pour la nouvelle gouvernance à travers un budget supplémentaire.

### 1/ Le Grand Narbonne, territoire de croissance verte, de transition environnementale et énergétique

A travers son projet de territoire, les élus du Grand Narbonne se sont engagés dans le défi d'un nouveau modèle de développement pour répondre aux grands enjeux environnementaux et qui renouvelle nos façons de consommer, produire, nous déplacer, nous loger, de travailler, de vivre ensemble.



• **SCOT** : plus de 125 000€. Le schéma de cohérence territorial a été finalisé en 2019 et va être adopté en ce début d'année. Ce Schéma va définir la **stratégie d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années**. Il définit une vision d'avenir pour le territoire autour du positionnement suivant : « innovation et art de vivre sur le littoral de la région Occitanie », avec les axes stratégiques articulés autour d'une structuration des **filières économiques**, de la préservation de la dimension de **proximité** des centralités, tant dans la **mobilité** que dans les **ressources**, et l'**innovation dans l'aménagement** pour permettre le développement territorial tout en préservant un cadre de vie exceptionnel et soumis aux risques naturels.



• Lancé en 2017, le « **plan glisse du Grand Narbonne** » a pour objectif la structuration d'une filière en devenir sur le territoire. En 2020 la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un **hôtel de la glisse** va être lancée (170 000€) pour un projet estimé à 1,2M€ financés à hauteur de 600 000€ par le FEDER dans le cadre de l'ATI Cœur du Languedoc. 150 000€ seront par ailleurs consacrés à la **structuration de la filière**. Le développement de la marque « Wind Valley » et la manufacture glisse (dans les anciens locaux du Cru Fitou) sont deux autres axes de développement du plan glisse.



• **Gestion des déchets** : 2019 a été marquée par l'**application des nouvelles consignes de tri** suite à la mise en service du centre de tri courant 2018. En 2020, le Grand Narbonne investira plus de **400 000 €** pour la mise en place du **process de traitement des biodéchets** sur le centre de tri de l'Ecopôle Suez / Grand Narbonne. Ce projet répond en effet à l'objectif de la communauté d'agglomération en matière de gestion des déchets : détourner le maximum de déchets de l'enfouissement. Par ailleurs **350 000 € sont prévus pour l'installation de nouveaux conteneurs enterrés** (depuis 2014, 530 cuves ont été installées dans 31 communes pour un investissement de 3,1M€), et **250 000 € pour le remplacement de colonnes et containers aériens**.



• **Le programme Grand Narbonne Agriculture**, adopté en juillet 2017, va se poursuivre en 2019 avec notamment : la finalisation des travaux d'aménagement (400 000€ au budget primitif) du domaine de Ribayrot pour en faire un espace test agricole consacré au maraîchage permettant l'installation de nouveaux agriculteurs.



• **La gestion de l'eau sur le territoire.** Débutée en 2019, la **station d'épuration de Raïssac-Villedaigne** (2,05M€ HT) va être livrée au cours du premier trimestre 2020. Le Grand Narbonne va également lancer celle **d'Argeliers-Mirepeïsset (projet estimé à 3,7 M€ HT au total, dont 800 000€ en 2020)**. En 2020, le Grand Narbonne va également réaliser le **poste de relevage pour le musée Narbo Via pour un montant de 1,55 M€ (4 M€ au total)**. Entre 2014 et 2019, cinq stations d'épuration auront été livrées pour plus de 20M€. Par ailleurs, près de **5,3M€ de travaux** vont être réalisés sur les réseaux d'eaux potables et d'assainissement en 2020. Entre 2014 et 2019, plus de 67km de réseaux ont été créés ou réhabilités pour un montant de plus de 22M€.

L'année 2020 est marquée par le transferts de compétence **gestion des eaux pluviales au Grand Narbonne : 590 000€** sont prévus au budget primitif en investissement pour les travaux d'entretien et de remplacement des réseaux (entièrement à la charge du Grand Narbonne).

## 2/ Le Grand Narbonne, territoire de convergence des mobilités



• Aux côtés de la Région Occitanie, chef de file du projet, le Grand Narbonne participe à hauteur de **30 millions d'euros** (dont 1,6 millions en 2020) sur un total de 210 millions à **l'extension du port de Port-la-Nouvelle**, projet porteur de fort développement économique, notamment dans la perspective des projets d'éoliennes en mer. Le Grand Narbonne est par ailleurs entré au capital de la société Eolmed à hauteur de 1% (250 000€), porteuse du projet d'éoliennes en mer au large de Gruissan et de Port-la-Nouvelle.

• **Modernisation de l'aéroport de Carcassonne.** Près de **150 000€ en 2020** investis par le Grand Narbonne. Au total, à travers la convention liant le Grand Narbonne à l'aéroport qui s'achève cette année, la Communauté d'agglomération a participé à hauteur de 1,8 M€ en investissement et 2,7 M€ en fonctionnement entre 2011 et 2020 à ce projet.



• L'effort conséquent pour **l'aménagement de pistes cyclables** engagé depuis 2003 (500 000€ par an) et accentué en 2018 et 2019 (1M€ investis chaque année) se poursuit en 2020. **450 000€ sont prévus au budget primitif** pour la fin du projet d'aménagement de voies de circulations douces à Narbonne, cette fois-ci entre les quartiers de Saint-Salvayre et le centre-ville et Razimbaud / centre-ville.



• Afin d'améliorer le **réseau de transports publics du Grand Narbonne** assuré par Keolis dans le cadre d'une délégation de service public, la Communauté d'agglomération a décidé de **mettre en place une deuxième navette gratuite desservant le centre de Narbonne : la Citadine 2** à compter de la rentrée scolaire 2020. Sur les quatre derniers mois de l'année, cela représentera une dépense de plus de **240 000€**.

• Une étude de faisabilité pour créer un **pôle d'échange multimodal en gare de Narbonne** va être lancée en 2020 pour un montant de 20 000€ pour le Grand Narbonne (100 000€ d'étude au total). Le projet de pôle d'échange multimodal est estimé à 15M€ de travaux.

### 3/ Le Grand Narbonne, territoire d'innovation économique et d'emplois



- **Très haut débit** : le Grand Narbonne contribue pour couvrir l'ensemble des communes du territoire. Au total, **3,3 M€** auront été investis par le Grand Narbonne dont plus de **125 000€** en 2020.



- **Réhabilitation du parc des expositions** : **300 000€** prévus au budget primitif 2020 pour le **lancement des travaux de réhabilitation et d'extension**. Les élus du Grand Narbonne, confortés par des études d'opportunité menées en lien avec les chambres consulaires et les entreprises, ont souhaité développer l'activité du parc des expositions avec le tourisme d'affaires pour **répondre aux demandes croissantes non contentées de jauge entre 200 et 800 places**. Le Grand Narbonne va donc réaliser des travaux d'aménagement importants avec la création **d'un nouveau hall d'environ 1 000 m<sup>2</sup>**. Les travaux ont été estimés à **6M€** et doivent être terminés en 2022. À terme, il est prévu que le chiffre d'affaires du parc ait doublé, ne nécessitant plus de subvention d'équilibre de la collectivité. Des synergies commerciales doivent être définies avec la ville de Narbonne dans le cadre de la création de la salle multimodale afin d'optimiser la coordination de l'offre du territoire en matière de séminaires, congrès et grands événements.



- Le Grand Narbonne offre désormais de nombreux outils et un parcours complet **d'accompagnement au service de la création d'entreprises** (couveuse, pépinières, hôtels d'entreprises). Objectif en 2020 : développer des **programmes d'accélérateur de croissance** d'entreprises, notamment sur les filières clés du territoire (gaz renouvelables, EnR, viti-viniculture, sports nautique de glisse et vent). Labellisé « Territoire d'Industrie », le Grand Narbonne en partenariat avec l'Etat et la Région Occitanie lance un programme visant à renforcer la transformation et l'adaptation de ses entreprises en saisissant les opportunités du numérique et de la transition écologique. Ce label offre une occasion de travailler collectivement au développement du potentiel économique du territoire, à son attractivité, et plus largement à son avenir.

Dans les **trois pépinières et couveuses** du Grand Narbonne (Innovéum, Eole, Nucléum), ce sont plus de 80 entreprises qui sont suivies et accompagnées avec plus de 140 emplois générés. Tous les ans, le Grand Narbonne subventionne ces équipements à hauteur de **430 000€ en fonctionnement**. L'année 2020 va également permettre de terminer le processus de transformation de la gouvernance des pépinières et hôtels d'entreprises : en accord et étroite collaboration avec la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et d'industrie et la BGE, le Grand Narbonne va coordonner la gouvernance des trois équipements.

- Engagé depuis de nombreuses années dans le **développement de l'enseignement supérieur**, le Grand Narbonne a ainsi construit l'IUP génie chimique génie des procédés et l'IUP urbanisme à Narbonne. En 2020, des **travaux sont prévus à l'IUT** pour un montant de **240 000€**. Par ailleurs, le Grand Narbonne poursuit son objectif de renforcer l'offre de formation en particulier sur les filières prioritaires.





• Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Grand Narbonne s'est vu transférer une nouvelle compétence suite à la loi NOTRe : la **politique locale du commerce**. **30 000€** sont prévus au budget primitif 2020 notamment via le versement d'aides aux **activités commerciales de proximité** et de circuits courts selon un règlement général d'intervention. Le Grand Narbonne accompagnera les communes inscrites dans le programme de **redynamisation commerciale des centres bourgs**, en synergie étroite avec les actions déjà menées par ailleurs sur la requalification et la revitalisation des centres anciens.

Action Cœur de Ville à Narbonne : après le cofinancement à hauteur de 30 000€ par le Grand Narbonne pour les études urbaines menées par la ville en 2019, lancement en 2020 d'une aide à la réhabilitation des façades sur certaines rues et places du centre historique.

• En 2019, le Grand Narbonne reste un acteur économique et du soutien à l'emploi à travers ses marchés publics : **71M€** ont ainsi été injectés dans l'économie locale.



• En 2020, **200 000€** sont prévus pour **acheter des terrains** destinés à l'**implantation d'entreprises** dans les secteurs stratégiques.

• Le travail important de **création et de requalification des zones d'activités** se poursuit en 2020 avec des investissements prévus à hauteur de **5,5 M€** :

- **525 000€ pour des études** (sur la Palme et Névian, pour la viabilisation de la zone de Caves, pour les réhabilitations de la Coupe et Croix Sud à Narbonne...)
- 300 000€ provisionnés pour une partie des compensations agricoles de la zone de Névian
- plus de 1M€ pour les concessions du Castellat et le Pôle santé
- plus de 1M€ pour l'achat de terrains (Caves, Leucate, compensation environnementale de la zone de Névian...)
- près de **3M€ de travaux d'entretien** dans les zones du Grand Narbonne

Entre 2014 et 2019, 28M€ ont été consacrés à la création, l'aménagement et l'entretien des zones d'activités.

#### 4/ Le Grand Narbonne, territoire d'une nouvelle offre touristique



• Le Grand Narbonne a décidé de créer un EPIC pour exercer la **compétence tourisme**. En 2018, Grand Narbonne Tourisme a obtenu le classement en catégorie 1 ce qui a permis à l'office de tourisme intercommunal de Port-la-Nouvelle d'être labellisé « Station classée de tourisme ». Pour 2020, une **subvention de 1,49 M€ du Grand Narbonne** est prévue pour le fonctionnement de l'Epic, ainsi que **30 000€ en investissement** pour des ressources nouvelles technologies et de médiation numérique.

En 2020, Grand Narbonne Tourisme va se doter d'un Observatoire économique de l'hébergement touristique pour accompagner les professionnels dans leur stratégie commerciale.



• **Aménagement du hameau du Somail** : suite à la création de la zone d'activité touristique du hameau, les travaux ont débuté en 2019 et **vont être achevés en 2020 pour un montant total de 1,6M€ (dont 900 000€ en 2020)** : création d'une aire d'accueil derrière la maison Bonnal et aménagement de la parcelle « le petit bois ».

• **Grand Castelou** : 150 000€. La Ville de Narbonne porte le projet de valorisation écotouristique du domaine du Grand Castelou, avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire du site, et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée qui en est gestionnaire. Ce projet est mené en partenariat étroit avec la communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, le Département de l'Aude, la Région Occitanie et l'Etat.

## 5/ Le Grand Narbonne, territoire d'accueil et de culture



- Depuis 2014, le Grand Narbonne a participé à hauteur de 5,1M€ pour la **construction de plus de 1700 logements sociaux** sur son territoire. En 2020, **500 000€ sont prévus pour cette action**. S'ajoute à ce soutien aux logements sociaux, la participation du Grand Narbonne pour le **projet de rénovation urbaine** de la  **cité des Peupliers** à Narbonne : **500 000 € en 2020** pour la suite et la fin de la démolition, suivie du lancement du concours de promoteurs pour les futures constructions des 50 logements sur site.

De nouvelles **aides** pour l'**amélioration de l'habitat** ont été décidées **pour les particuliers de toutes les communes : 300 000€** ont été prévus dans le cadre de **Rénov'Habitat**. Le Grand Narbonne développe les aides Rénov'Habitat pour permettre aux habitants de mieux vivre dans leur logement. Une enveloppe de plus de 300 000€ est ainsi prévue en 2020 pour financer les **aides à la réhabilitation du patrimoine ancien** (notamment les façades), le **maintien à domicile des personnes âgées**, la **rénovation énergétique** et la **lutte contre l'habitat indigne**. Par ailleurs, **100 000€** sont prévus pour l'**achat de biens** dans le cadre de la **mission centres anciens**.



- **Cœurs et traversées de village** : ce fonds de concours est attribué aux communes du territoire pour soutenir les **projets d'aménagement des bourgs et entrées de village**. En moyenne, 500 000€ sont attribués tous les ans. En 2020, afin d'honorer tous les dossiers déposés en 2019 et qui n'ont pas encore abouti, il est prévu **1M€**.

- 500 000€ sont prévus pour l'**entretien des bâtiments** du Grand Narbonne.

- À travers la **politique de la ville**, et grâce à un partenariat avec l'Etat et le musée de la Villette à Paris, le projet « **Micro-Folies** » va continuer à être déployé au sein d'In'ess : un musée numérique réunissant plus de 500 chefs-d'œuvre de 8 institutions et musées nationaux à découvrir sous forme digitale (tablettes, écrans géants, réalité virtuelle...). Il est également prévu de **renouveler l'offre de service de l'Espace Grand Narbonne Razimbaud** en renforçant l'accès au numérique avec un nouveau panel de formations.





• **Le Théâtre + Cinéma Scène nationale Grand Narbonne**

va également connaître des investissements importants : **200 000€ prévus au budget primitif 2020**, notamment pour le remplacement des gradateurs et la maîtrise d'œuvre pour la **réfection du parvis (projet global estimé à 2M€)**, transféré par la ville de Narbonne à la Communauté d'agglomération. La réfection du parvis s'inscrit dans le programme d'ensemble de 13 M€ visant à **requalifier et améliorer les abords de Narbo Via**. Programme pour lequel la Communauté d'agglomération concèdera un **investissement global de 3,75 M€** (dont 400 000€ en 2020), à parité avec la Région et la ville de Narbonne, se répartissant dans la maîtrise d'ouvrage ou la participation à plusieurs opérations distinctes concourant à la mise en valeur du futur quartier.

**Le Grand Narbonne reste le premier partenaire du Théâtre** avec une **subvention** de fonctionnement de **900 000€**.



• L'année 2020 va être marquée par la création de **l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Narbo Via** qui associe la Région Occitanie, la Ville de Narbonne, le Grand Narbonne avec le soutien de l'état. L'EPCC assurera la **gestion et l'exploitation du musée Narbo Via** et de ses activités connexes et annexes (expositions temporaires, boutique, locations d'espaces...), du site et Musée de France Amphoralis à Sallèles-d'Aude (que le Grand Narbonne va transférer au 1<sup>er</sup> avril 2020) et du site archéologique de l'Horreum de Narbonne. La création de l'EPCC Narbo Via est prévue le **1<sup>er</sup> janvier 2020 et l'ouverture du musée, à l'automne 2020**. La participation du Grand Narbonne pour ces huit premiers mois est fixée à plus de **530 000€ (710 000€ à partir de 2021)**.



• **Médiathèque : 100 000€ d'études**. Suite à l'enquête réalisée sur l'offre de service de l'équipement, auprès des usagers et des non-usagers de la médiathèque en octobre 2019, la Médiathèque, qui accueille plus de 360 000 personnes par an, va engager une étude de programmation. Imaginer la Médiathèque de 2020-2023, pour mettre en œuvre les recommandations issues du diagnostic temporel, nécessite de réaliser un état des lieux bibliothéconomique (évaluation des services rendus et mise en cohérence des services à développer), RH (réorganisation du travail, optimisation des effectifs) et « bâtimentaire » (diagnostics des dispositifs techniques, niveau de vétusté, de performances, modularité / évolutivité du bâtiment). Cette étude devra être menée par un reprogrammiste, technicien spécialiste de la programmation dans les établissements de lecture publique, qui s'attachera les services d'un consultant RH et d'un architecte.

• En 2019, **l'Espace de liberté** a fêté ses 30 ans avec la mise en service d'un water jump en extérieur. Pour 2020, **180 000€ d'investissements sont prévus**, notamment pour la maîtrise d'œuvre concernant la **réhabilitation de l'accueil**.



Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le 21/01/2020

**SLOW**

ID : 011-241100593-20200121-C2020\_08-BF

Envoyé en préfecture le 21/01/2020  
Reçu en préfecture le 21/01/2020  
Affiché le 21/01/2020  
ID : 011-241100593-20200121-C2020\_08-BF

**SLOW**

